



CONSEIL DE TUTELLE

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 11 juin 1965,
à 15 h 5

NEW YORK

S O M M A I R E

Page.

Points 4 et 6 de l'ordre du jour:

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1964:

c) Nouvelle-Guinée (suite)

Rapports de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée (1965):

b) Nouvelle-Guinée (suite)

Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante et des conseillers du représentant spécial (suite) 81

Président: M. André NAUDY (France).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINTS 4 ET 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1964:

c) Nouvelle-Guinée (T/1632, T/1642, T/L.1090) [suite]

Rapports de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée (1965):

b) Nouvelle-Guinée (T/1635 et Add.1) [suite]

QUESTIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET REponses DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT SPECIAL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE ET DES CONSEILLERS DU REPRESENTANT SPECIAL (suite)

Sur l'invitation du Président, M. Gunther, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, prend place à la table du Conseil.

1. A la requête de M. Chiping H. C. KIANG (Chine), M. McCARTHY (Australie) demande au Président

d'inviter M. Guise et M. Toliman à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Guise et M. Toliman, conseillers auprès du représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, prennent place à la table du Conseil.

2. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande au représentant spécial si des membres de la Chambre d'assemblée se rendront dans les divers districts du Papua et de la Nouvelle-Guinée pour y étudier les possibilités de développement politique ainsi que dans d'autres pays.

3. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que, outre les tournées dans les districts, 16 membres de la Chambre d'assemblée se sont déjà rendus en Australie, en 1965, pour se familiariser avec le fonctionnement des institutions australiennes; un autre membre a eu l'occasion d'aller au Japon.

4. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande, à propos du paragraphe 132 du rapport (T/1635 et Add.1) de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée (1965), si les difficultés que rencontre l'Administration dans le district du Nouveau-Hanovre sont dues uniquement au refus de la population de payer les impôts.

5. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que la plupart des habitants de ce district paient maintenant leurs impôts et que des amendes ou des peines de prison ont été infligées aux récalcitrants.

6. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) voudrait savoir pour quelles raisons la population Tolai de la presqu'île de la Gazelle est opposée au projet concernant les cacaoyères.

7. M. GUNTHER (Représentant spécial) explique que les fermenteries, créées par les conseils administratifs locaux dans le cadre du projet relatif aux cacaoyères des Tolai, qui traitent les fèves non séchées, versent aux planteurs un prix inférieur à celui que leur offrent les fermenteries privées. D'autre part, quelques planteurs qui sont opposés aux conseils administratifs locaux préfèrent évidemment vendre leur production en dehors de la région.

8. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande au représentant spécial si les inquiétudes des autorités de l'île de Bougainville, au sujet de la loi sur les droits miniers, sont fondées.

9. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que, comme dans la plupart des pays, les propriétaires d'une terre n'ont aucun droit sur l'exploitation des minerais du sous-sol. Cependant, il est possible que l'Administration réexamine cette loi, qui ne prévoit ni l'expropriation ni le paiement de redevances.

10. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande au représentant spécial quelles sont les nouvelles dispositions de l'ordonnance relative aux conseils administratifs locaux qui est maintenant en vigueur.

11. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit qu'aux termes de la dernière Local Government Ordinance (ordonnance relative aux conseils administratifs locaux) un commissaire à l'administration locale désigné nommé à son tour des conseillers auprès des conseils administratifs locaux. Ceux-ci ont le droit d'établir des règlements, de lever des impôts, d'emprunter de l'argent, d'organiser, de financer des entreprises commerciales, de prendre des mesures en vue d'améliorer le rendement des terres, de lever des impôts pour subvenir aux besoins des paroisses, construire des routes, des écoles, des centres de santé. Aux termes de la nouvelle loi, le Commissaire à l'administration locale peut annuler certaines décisions des conseils locaux si celles-ci sont contraires aux dispositions de l'ordonnance ou de nature à troubler l'ordre public. Le développement des conseils administratifs locaux se poursuit aussi rapidement qu'il est possible de pourvoir les postes. Certaines circonscriptions, comme celle de M. Guise, demandent constamment la création de nouveaux conseils, mais le rythme est encore trop lent. De son côté, M. Toliman a pu constater que des membres de quelques communautés refusent de faire partie des conseils administratifs locaux.

12. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) a relevé, dans le rapport de la Mission envoyée dans le Territoire par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement^{1/}, que les membres de la Chambre d'assemblée doivent connaître, que, dans le domaine de l'agriculture, la Mission s'est prononcée pour la décentralisation, la délégation de pouvoirs et la division du travail. L'Administration envisage-t-elle de tenir compte de ces suggestions?

13. M. GUNTHER (Représentant spécial) croit savoir que le Directeur du Département de l'agriculture n'approuve pas entièrement les conclusions du rapport de la Mission de la Banque qui a fait l'objet d'un débat à la Chambre d'assemblée le 31 mai 1965. Plusieurs fonctionnaires du Département de l'agriculture effectuent actuellement des travaux de recherche sur le terrain; ces travaux devraient être coordonnés, et les plans élaborés envoyés au siège de la Banque pour examen.

14. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande au représentant spécial ce qu'a fait l'Administration pour modifier le régime foncier et favoriser ainsi le développement économique.

15. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que des cycles d'études et des conférences ont été organisés afin de persuader la population de la nécessité de modifier le régime foncier traditionnel. Lorsque l'Administration a proposé la transformation des titres fonciers, de la propriété communale traditionnelle à la propriété individuelle, les membres papuans et néo-guinéens du Conseil législatif s'y sont opposés. Cependant, dans des régions comme celles de

Popondetta et du Warangoi, un certain nombre de communautés sont prêtes à accepter cette transformation. Toutefois, la question n'a jamais été discutée à la Chambre d'assemblée.

16. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande au représentant spécial ce qu'il pense des mesures préconisées par la Mission de la Banque pour favoriser le développement industriel du Territoire, et visant notamment à faciliter l'exportation vers l'Australie des produits néo-guinéens.

17. M. GUNTHER (Représentant spécial) ne voit pas en quoi on pourrait faciliter davantage l'entrée en Australie des produits du Territoire, qui fournit déjà à l'Australie toute l'huile de coco et 80 p. 100 du café qu'elle consomme, plus toute sa production de caoutchouc et la moitié de celle de cacao, etc. Le caoutchouc et le café bénéficient d'ailleurs de tarifs de protection.

18. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) voudrait savoir si, au cas où le Gouvernement australien accepterait la recommandation de la Mission de la Banque tendant à encourager les industriels australiens à installer des usines en Nouvelle-Guinée plutôt qu'à y exporter leurs produits, l'Autorité administrante prendrait des mesures spéciales pour sauvegarder les intérêts de la Nouvelle-Guinée.

19. M. McCARTHY (Australie) fait observer qu'il s'agit là d'une question de politique économique et de planification liées à certaines circonstances. Il ne peut donc pas répondre à la question.

20. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande si l'Australie accepte les investissements étrangers autres qu'australiens en Nouvelle-Guinée.

21. M. GUNTHER (Représentant spécial) répond affirmativement: l'Australie envisage, par exemple, d'accepter des capitaux japonais dans le Territoire où des capitaux britanniques sont déjà investis.

22. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) croit savoir que l'Autorité administrante prépare un plan de développement économique fondé sur certaines recommandations de la Mission de la Banque. Ce plan sera-t-il soumis à la Chambre d'assemblée et aux conseils administratifs locaux?

23. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que la Chambre d'assemblée a approuvé les principes généraux de ce plan le 31 mai 1965; les conseils administratifs locaux devront également se prononcer sur les objectifs qui les intéressent en premier chef.

24. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) rappelle que, dans son rapport (T/1635 et Add.1), la Mission de visite de 1965 a jugé nécessaire que l'Autorité administrante réaffirme son intention de prévoir, pour le Papua et la Nouvelle-Guinée, la même évolution et le même avenir. Il semble bien que le même traitement ait été accordé effectivement aux deux pays et que tous deux aient connu, dans une certaine mesure, un développement analogue. L'un des membres de la Mission pourrait-il préciser les raisons pour lesquelles la Mission de visite a formulé cette recommandation?

25. Le PRESIDENT, parlant en qualité de membre de la Mission de visite, déclare que celle-ci, consta-

^{1/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement, The Economic Development of the Territory of Papua and New Guinea (septembre 1964).

tant dans l'esprit des habitants de la Nouvelle-Guinée et du Papua une certaine incertitude à l'égard de ces questions, a pensé que l'Autorité administrante devait être toujours prête à déclarer que les deux pays devaient avoir une même évolution et un même avenir.

26. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) désire savoir si le projet de constitution qui sera élaboré par la Chambre d'assemblée tiendra compte de cette opinion de la Mission de visite.

27. M. GUNTHER (Représentant spécial) rappelle que le nouveau Comité constitutionnel spécial fera une vaste enquête dans le pays et tiendra certainement le plus grand compte des vues de la Mission de visite.

28. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande à M. Gunther quelle est, selon lui, la place qu'il y a lieu d'accorder à l'agriculture dans l'enseignement en Nouvelle-Guinée.

29. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit qu'il est déjà fait une large place à l'enseignement agricole. Certains, dans le Territoire, voudraient accroître encore son importance. Les éducateurs, pour leur part, estiment, et M. Gunther comme eux, que l'enseignement primaire devrait avoir une portée générale et ne comporter aucun enseignement professionnel.

30. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande au représentant spécial de vouloir bien préciser le sens d'un passage du rapport de la Commission de l'enseignement supérieur^{2/} où il est dit que les Chimbu rivaliseront bientôt avec les Tolai.

31. M. GUNTHER (Représentant spécial) précise que les Chimbu sont des montagnards extrêmement énergiques qui se sont très vite adaptés à l'économie marchande et qui accordent une grande importance à l'éducation. Les Tolai, qui, eux, sont originaires de la zone tropicale, et sont souvent sujets aux maladies qui caractérisent cette zone, sont ambitieux et bons agriculteurs; mais ils n'ont pas l'énergie des Chimbu, qui depuis quelque temps déjà cherchent à acquérir et à mettre en valeur des terres que les habitants de la côte ont abandonnées.

32. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) dit qu'il a eu l'impression, quand il était en Nouvelle-Guinée, que les missions chrétiennes se faisaient en quelque sorte concurrence pour obtenir le plus grand nombre de conversions possible et que cela créait dans l'esprit des habitants une certaine confusion. Cette concurrence se poursuit-elle?

33. M. GUNTHER (Représentant spécial) estime qu'il est normal que les premiers contacts d'une population païenne avec les différentes confessions chrétiennes créent dans les esprits une certaine confusion. Cependant, il croit pouvoir affirmer que les principales missions limitent leurs activités à leur zone d'influence propre, bien qu'il arrive que de petites missions s'installent dans une zone où il en existe déjà une autre. Le christianisme s'étend rapidement dans le pays et la confusion dont a parlé le représentant de la Chine tend à disparaître. La

population du Territoire reconnaît les avantages qu'apportent les missions.

34. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) se réjouit de ce qui est dit à la page 49 du rapport de la Commission de l'enseignement supérieur au sujet du rôle de la langue anglaise dans le processus de modernisation du Territoire — rôle que ne peut jouer le pidgin-english, comme l'a reconnu la Commission. Cependant, il a été surpris de constater sur place que certaines personnes se consacraient à la propagation d'une langue aussi imparfaite. Il demande à M. Gunther si cette langue dite mélanésienne est en régression.

35. M. GUNTHER (Représentant spécial) déclare que le pidgin-english n'est employé dans aucune école de l'Administration. Cependant, ce moyen d'expression s'étend non seulement en Nouvelle-Guinée mais aussi au Papua. L'Autorité administrante, pour sa part, fait de son mieux pour répandre l'usage de l'anglais et elle n'encourage nullement le pidgin-english, ni dans les écoles de mission ni dans les autres établissements.

36. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) désire savoir pourquoi l'Administration a décidé de reporter à 1967 la date de l'inauguration de l'université dont la création est prévue dans le Territoire.

37. M. GUNTHER (Représentant spécial) répond qu'il y a deux raisons. Tout d'abord, la création d'une université exige d'importantes ressources financières; en second lieu, on a eu l'impression que la Commission de l'enseignement supérieur avait été trop optimiste lorsqu'elle a estimé que le personnel pourrait être recruté et les bâtiments construits pour le 1er janvier 1966. Cependant, s'il est vrai que l'école normale et la faculté des lettres n'ouvriront leur porte qu'en 1967, l'école d'administration fonctionnera dès 1966.

38. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande combien d'étudiants néo-guinéens faisant leurs études en Nouvelle-Guinée même pourront être admis dans l'enseignement supérieur en 1967.

39. M. GUNTHER (Représentant spécial) déclare que les premières années les étudiants seront surtout recrutés parmi le personnel de la fonction publique, notamment parmi les instituteurs. Il estime que, en 1967, 20 à 30 élèves de l'enseignement secondaire pourraient entreprendre des études supérieures.

40. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) désire savoir si l'Australie éprouve des difficultés à recruter des enseignants en vue du développement de l'enseignement secondaire.

41. M. GUNTHER (Représentant spécial) déclare que ce recrutement présente effectivement des difficultés. Cependant, on organise actuellement des cours de formation de maîtres de l'enseignement secondaire en Australie. Ainsi, et grâce aux diplômés de l'université et aux professeurs qui seront formés directement dans le Territoire, auxquels s'ajouteront des professeurs recrutés en Australie et dans d'autres pays, il devrait être possible de développer l'enseignement secondaire selon les plans établis.

42. En réponse à une autre question du représentant de la Chine, M. Gunther déclare que l'Administration

^{2/} Voir Report of the Commission on Higher Education in Papua and New Guinea (Canberra, 1964), p. 3.

n'a pas, à sa connaissance, l'intention d'utiliser pour l'enseignement postsecondaire les 20 bourses d'études qui sont attribuées chaque année à des élèves faisant leurs études secondaires en Australie. Toutefois, aucune décision définitive à ce sujet n'a été prise. Conformément aux propositions relatives à l'enseignement universitaire, les étudiants feraient quatre ans d'études secondaires, plus une année préliminaire à l'université. Cependant, il faudra que des étudiants suivent dans les universités australiennes des cours que l'Administration, au début, ne pourra pas organiser dans le Territoire. Ces étudiants devront être titulaires du certificat australien d'études secondaires ("matriculation"), c'est-à-dire qu'il faudra continuer d'envoyer des autochtones faire leurs études en Australie, à moins que l'Administration ne puisse en recruter un nombre suffisant dans les externats de Port Moresby, de Lae et de Rabaul.

43. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) désire savoir s'il serait possible de fondre en un seul établissement le Co-Operative College et l'Administrative College.

44. M. GUNTHER (Représentant spécial) déclare que ces deux établissements jouent un rôle très différent, et il ne pense pas qu'il y ait actuellement intérêt à les regrouper.

45. M. Chiping H. C. KIANG (Chine), rappelant qu'en mai 1965 le Ministre des Territoires a déclaré à la Chambre australienne des représentants que les Papuans et les Néo-Guinéens devaient assumer de plus en plus la responsabilité de leur développement économique, social et politique, demande à M. Toliman comment, pour sa part, il envisage le renforcement des fonctions des sous-secrétaires, comme l'a recommandé la Mission de visite.

46. M. TOLIMAN (Conseiller auprès du représentant spécial) rappelle qu'actuellement les sous-secrétaires lisent les rapports dont ils sont saisis et demandent éventuellement des éclaircissements à leur sujet aux chefs des départements intéressés. Ils souhaiteraient également pouvoir, lorsqu'une difficulté surgit, s'entretenir avec les responsables des départements. M. Toliman ne doute pas que cette éventualité soit prévue dans les plans de l'Administration, mais celle-ci, vu le manque de personnel, ne peut pas actuellement mettre son intention à exécution.

47. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) rappelle que, d'après le paragraphe 147 du rapport de la Mission de visite (T/1635 et Add.1), M. Toliman avait demandé à la Mission d'insister sur le développement économique du Territoire, notamment dans le secteur secondaire, autant que sur le progrès politique. Le représentant de la Chine voudrait savoir quelles sont les activités du secteur secondaire que M. Toliman avait en vue.

48. M. TOLIMAN (Conseiller auprès du représentant spécial) déclare que la première branche d'activité à développer serait celle des conserves de poisson, car le thon, en particulier, est très abondant dans les eaux de la Nouvelle-Guinée. On pourrait également entreprendre la mise en conserve de la viande et des légumes, ainsi que la fabrication de cordages, de papier, de savon, etc.

49. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande à M. Guise s'il continue de penser, comme en 1962, qu'il faut élargir la représentation des autochtones à la Chambre d'assemblée.

50. M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) souligne que la création du Comité spécial pour les questions relatives à l'évolution constitutionnelle du Papua et de la Nouvelle-Guinée est la preuve manifeste qu'on entend demander à la population son avis sur cette évolution. Il va de soi que depuis 1962 l'opinion des habitants a dû évoluer à ce sujet.

51. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) déduit de cette réponse que M. Guise s'abstient de prendre parti au sujet de la question de la représentation.

52. Le représentant de la Chine rappelle, d'autre part, que, à une occasion, la Chambre d'assemblée a été saisie d'une motion d'où il ressortait que le Conseil de tutelle faisait abusivement pression sur la population et sur l'Autorité administrante. Il désire savoir s'il est possible que certaines recommandations du Conseil soient considérées comme déraisonnables ou constituant une manière de faire pression sur la population ou l'Autorité administrante.

53. M. McCARTHY (Australie) déclare que la population est très consciente de l'intérêt que les Nations Unies portent au Territoire, et que l'on s'emploie du reste à l'informer de l'action de l'ONU. C'est dans ce cadre qu'il y a lieu de considérer la question.

54. M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) croit pouvoir affirmer que, si des pressions s'exercent en faveur de l'enseignement, de la santé publique ou du développement économique, la Chambre d'assemblée n'y voit aucun inconvénient; mais s'il s'agit de pressions politiques, la population, s'exprimant par l'intermédiaire de ses représentants élus, est très prompte à proclamer qu'elle doit être d'abord consultée et que c'est à elle qu'il appartient de prendre les décisions.

55. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) estime que, à une exception près, on ne peut rien trouver dans les actes du Conseil qui justifie l'opinion selon laquelle il cherche à exercer une pression quelconque.

56. M. McCARTHY (Australie) déclare qu'il a l'impression que la motion dont a parlé le représentant de la Chine ne visait pas uniquement, ni même particulièrement, les débats du Conseil de tutelle, mais ceux de tous les organes des Nations Unies. Chacun sait que des débats qui touchent de près la Nouvelle-Guinée ont eu lieu non seulement au Conseil mais aussi au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à la Quatrième Commission et à l'Assemblée générale. Le représentant de l'Australie demande à M. Guise si son interprétation est exacte.

57. Intervenant sur un point d'ordre, M. FOTINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la question de la coopération avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est ins-

crité à l'ordre du jour du Conseil. Les membres du Conseil feraient mieux de coopérer avec le Comité que d'essayer de déformer le sens de ses travaux et recommandations relatifs à la Nouvelle-Guinée. Il serait également préférable qu'ils s'abstiennent de donner une idée fautive des positions défendues par d'autres délégations.

58. M. McCARTHY (Australie) dit qu'il n'a eu nullement l'intention de faire ce que le représentant de l'Union soviétique semble supposer. Il est disposé, pour sa part, à retirer la question qu'il vient de poser.

59. En réponse à une question de M. Chiping H. C. KIANG (Chine), M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) dit que, à sa connaissance, aucune pression n'a été exercée par le Conseil de tutelle sur la population de la Nouvelle-Guinée, contrairement à ce que semble indiquer le rapport de la Mission de visite.

60. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande si la révision du système actuel de sous-secrétaires parlementaires, que la Mission de visite a estimée nécessaire, n'incomberait pas au nouveau Comité spécial de la Chambre qui est présidé par M. Guise lui-même. Dans ce cas, cette révision ne se ferait-elle pas dans le sens d'un renforcement du système?

61. M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) dit que le Comité en question doit soumettre au peuple des réformes constitutionnelles et un projet de constitution pour le Papua et la Nouvelle-Guinée mais que, compte tenu de son mandat, il n'examinera vraisemblablement pas le système actuel des sous-secrétaires de la Chambre d'assemblée.

62. En réponse à une question de M. Chiping H. C. KIANG (Chine), M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) dit que le Comité spécial de la Chambre d'assemblée devra également demander à la population son avis sur l'adoption d'un drapeau et d'un hymne nationaux. Cette question est d'ailleurs déjà largement discutée.

63. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) demande si la majorité de la population néo-guinéenne souhaite que le pays adopte le nom de Papua et Nouvelle-Guinée, ou simplement celui de Nouvelle-Guinée.

64. M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) répond que les Papuans sont en faveur de "Papua", et les Néo-Guinéens en faveur de "Nouvelle-Guinée". Si la question faisait l'objet d'un référendum, le résultat serait évident, puisque les Néo-Guinéens sont trois fois plus nombreux que les Papuans. La question est très délicate, mais le Comité spécial de la Chambre d'assemblée devra la régler et se prononcera peut-être pour "Nouvelle-Guinée".

65. En réponse à une nouvelle question de M. Chiping H. C. KIANG (Chine), M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) dit que, en fin de compte, c'est le peuple lui-même qui choisira le nom du pays.

66. M. EASTMAN (Libéria) voudrait savoir, vu les dispositions de l'Accord de tutelle, de la Charte des Nations Unies, de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et d'autres documents pertinents concernant la décolonisation, dans combien de

temps le Gouvernement australien mettra fin à sa tutelle sur le Papua et la Nouvelle-Guinée.

67. M. McCARTHY (Australie) fait observer que c'est à la population du Territoire de décider à quel moment la tutelle doit prendre fin. Il ne sait absolument pas combien de temps il faudra pour qu'elle prenne cette décision.

68. M. EASTMAN (Libéria) demande s'il faut conclure de cette réponse que, si le peuple du Papua et de la Nouvelle-Guinée ne demande pas officiellement qu'on lui remette la gestion de ses propres affaires, le Gouvernement australien continuera éternellement d'administrer le pays.

69. M. McCARTHY (Australie) répond qu'il ne peut pas en être ainsi puisque la population du Territoire peut toujours faire connaître ses vœux par l'intermédiaire de ses représentants élus.

70. M. EASTMAN (Libéria) voudrait savoir quelle était l'intention de l'Administration en réservant à la Chambre d'assemblée 10 sièges à des personnes qui, bien que n'étant ni des Guinéens ni des Papuans, jouent un rôle décisif pour l'avenir du Territoire.

71. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que les 10 représentants spéciaux ont été désignés à la demande expresse de la population, qui avait reconnu presque unanimement la nécessité de réserver des sièges à des commerçants ou à des agriculteurs australiens. Il est inexact de dire que ces représentants n'habitent pas le Territoire; ce sont des "non-autochtones" — des Asiens et des métis qui ont choisi la citoyenneté australienne, mais qui vivent et continueront de vivre dans le Territoire et qui pourront donc être éligibles.

72. M. EASTMAN (Libéria) regrette que le représentant spécial ait mal compris sa question. M. Eastman parlait non de citoyens du Papua et de la Nouvelle-Guinée, mais de citoyens australiens, néo-zélandais ou anglais. N'est-il pas exact que la population, en proposant la composition de la Chambre d'assemblée, ait indiqué qu'il ne fallait faire aucune distinction fondée sur la race mais que, peu au courant des choses du gouvernement, elle n'ait pas prévu de sièges pour des représentants spéciaux?

73. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que c'est tout à fait inexact: la population a été informée très clairement qu'un certain nombre de non-autochtones seraient probablement élus s'ils se présentaient sur des listes communes; toutefois, selon les témoignages recueillis par l'Administration, ces candidats non autochtones ne seraient vraisemblablement pas élus, et il fallait donc réserver 10 sièges spéciaux pour être certain qu'au moins 10 agriculteurs et hommes d'affaires australiens seraient élus. En fait, quatre Australiens, un Néo-Zélandais et un Anglais ont été élus par les électeurs des listes communes.

74. Par non-autochtone, il ne faut pas entendre sujet britannique, mais toute personne qui réside dans le Territoire et qui n'a pas seulement un permis temporaire de résidence.

75. M. EASTMAN (Libéria), rappelant que, selon le représentant spécial, le projet de budget pour

l'exercice 1965-1966 a été examiné et approuvé par les sous-secrétaires avant sa présentation à la Chambre, voudrait savoir si les sous-secrétaires auraient pu, éventuellement, introduire des modifications au projet.

76. M. GUNTHER (Représentant spécial) précise que le projet de budget a été examiné par le Conseil de l'administrateur dont cinq des 10 membres sont des Papuans et des Néo-Guinéens; quatre d'entre eux sont également sous-secrétaires. Les sous-secrétaires ont d'abord examiné et approuvé chaque article du budget, sauf un. Le Conseil de l'administrateur a ensuite examiné le projet et l'a approuvé.

77. M. EASTMAN (Libéria) demande comment les sous-secrétaires peuvent apporter leur "concours" aux directeurs des divers services ou aux représentants de l'Administration puisque, au dire de M. Gunther, ils n'ont aucune expérience de l'administration et parlent mal l'anglais.

78. M. GUNTHER (Représentant spécial) fait observer qu'il bénéficie lui-même du concours d'un sous-secrétaire qui parle le pidgin-english. Il le consulte fréquemment sur des questions de politique et sur le budget. Ce sous-secrétaire, qui a représenté M. Gunther à plusieurs reprises dans le Territoire et l'a accompagné au cours de tournées, lui rend compte de l'opinion de la population.

79. M. EASTMAN (Libéria) voudrait savoir si, dans ces conditions, le "concours" que le représentant spécial reçoit du sous-secrétaire consiste à le représenter ou à le renseigner sur ce que pense la population.

80. M. GUNTHER (Représentant spécial) répond par l'affirmative.

81. En réponse à une question de M. EASTMAN (Libéria), M. GUNTHER (Représentant spécial) dit qu'il est inexact qu'un sous-secrétaire ne puisse pas voter contre une loi une fois qu'elle a été portée à son attention par un membre officiel de la Chambre. Les sous-secrétaires peuvent voter comme ils l'entendent et ils ont usé librement de ce droit.

82. M. EASTMAN (Libéria), se référant aux déclarations du représentant spécial touchant la création d'un comité spécial chargé de l'évolution politique, demande s'il faut comprendre que l'Administration n'acceptera aucun changement politique si celui-ci n'est pas compatible, à son avis, avec l'évolution sociale et le progrès dans le domaine de l'éducation.

83. M. GUNTHER (Représentant spécial) rappelle une déclaration du Ministre des Territoires — citée dans son exposé liminaire (1250ème séance) — selon laquelle il n'était pas dans l'intention du Gouvernement australien que le Territoire attende d'être économiquement viable pour devenir autonome, ainsi que la résolution unanime de la Chambre d'assemblée — qu'il a également mentionnée — demandant que la population soit seule autorisée à décider du moment où l'autonomie pourrait être accordée. Ce n'est pas en fonction du progrès économique et social que le Gouvernement australien prendra une décision quand la population demandera l'autonomie.

84. M. EASTMAN (Libéria), constatant qu'on ne voit dans le Territoire aucun signe indiquant que l'on prépare des autochtones à assumer des fonctions de direction, bien que le représentant spécial ait dit que telle était la politique de l'Administration, demande si, par exemple, les sous-secrétaires seraient en mesure actuellement de représenter un département ministériel à la Chambre à la place des membres fonctionnaires de ces départements.

85. M. GUNTHER (Représentant spécial) estime que, actuellement, aucun des sous-secrétaires ne prétendrait être en mesure de représenter un département ministériel à la Chambre. Toutefois, deux d'entre eux au moins participent activement aux activités de leurs départements; l'un se trouve en Australie, où il fait connaître son point de vue aux fonctionnaires australiens du Trésor. A mesure que le Territoire progressera vers l'autonomie, le rôle des fonctionnaires de l'Administration deviendra moins important.

86. En réponse à une question de M. EASTMAN (Libéria), M. GUNTHER (Représentant spécial) dit qu'il est inexact que seuls des Australiens ou des membres du Commonwealth britannique sont éligibles à la Chambre d'assemblée du Territoire. Il y a dans le Territoire un certain nombre de personnes qui ne sont pas sujets britanniques — des Chinois, des Malais — qui ont le droit de s'inscrire sur les listes électorales et de se présenter comme candidats aux sièges réservés aux non-autochtones.

87. M. EASTMAN (Libéria) fait observer que le conseiller juridique du Département des territoires, à Canberra, lui a déclaré, à ce sujet, que M. Eastman lui-même ne pourrait pas, s'il le désirait, être éligible à la Chambre d'assemblée du Papua et de la Nouvelle-Guinée.

88. M. GUNTHER (Représentant spécial) précise qu'il a donné sa propre interprétation de la loi électorale.

89. M. EASTMAN (Libéria) voudrait savoir quelles sont les parties à l'accord aux termes duquel une société australienne a obtenu des droits miniers à Bougainville, les conditions de cet accord et, éventuellement, l'importance de la participation autochtone.

90. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que les parties intéressées sont l'Administration et la Consolidated Zinc Rio Tinto. En vertu des lois foncières et minières en vigueur, les minéraux du sous-sol appartiennent à l'Etat et non à ceux qui vivent à la surface, ce qui est la règle dans un grand nombre de pays. Il n'y a pas d'accord entre les parties, d'une part, et les autochtones qui vivent dans la région, d'autre part, mais il n'est pas douteux que les représentations de ceux-ci seront examinées, le cas échéant, avec la plus grande bienveillance.

91. M. EASTMAN (Libéria) s'étonne que l'Administration parle de bienveillance alors que l'accord concerne l'extraction de richesses minières appartenant à la population, qui n'a pas été consultée. Que fera l'Administration, qui, en tant qu'Autorité administrante, a certaines obligations pour les personnes intéressées?

92. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit qu'il s'agit d'un permis de prospection et non d'exploitation. Si la prospection ne donne pas de résultats et si la société intéressée n'entreprend pas l'exploitation, aucun tort n'aura été causé. Quoi qu'il en soit, dans la plupart des pays les minéraux appartiennent à l'Etat et peuvent être exploités par lui.

93. M. EASTMAN (Libéria) demande pourquoi aucun Papuan ou Néo-Guinéen n'occupe encore aucun poste élevé dans l'Administration après 50 ans d'administration australienne.

94. M. GUNTHER (Représentant spécial) fait observer que, au moins, un Papuan est administrateur adjoint de district. Plusieurs autochtones sont diplômés des écoles de médecine des îles Fidji ou de Guam et peuvent remplacer leurs collègues australiens: deux d'entre eux ont été médecins de district, poste plus élevé, en fait, que celui d'administrateur adjoint de district. D'autres sont directeurs d'écoles primaires, ou occupent des postes de direction dans l'administration et la police. L'assistant de M. Gunther est un Papuan.

95. M. EASTMAN (Libéria) note que ce dernier, d'après les explications données par le représentant spécial lui-même, fait en quelque sorte le travail d'un employé de bureau.

96. M. GUNTHER (Représentant spécial) s'élève contre cette critique injuste d'un bon fonctionnaire papuan.

97. M. EASTMAN (Libéria) se réfère à un article paru dans la revue *New Guinea*, en mars 1965, d'après lequel il serait bon de formuler clairement une politique économique en vue d'encourager les investissements privés et les réinvestissements dans

le Territoire. Il demande si l'Autorité administrante s'efforce d'attirer des capitaux étrangers dans le Territoire, ce qui paraît essentiel, tout en veillant à ce qu'une partie des bénéfices réalisés par les investisseurs soit réinvestie dans l'économie.

98. M. GUNTHER (Représentant spécial) dit que l'Administration et le Gouvernement australiens font tous leurs efforts pour accroître les investissements dans le Territoire en offrant notamment des encouragements fiscaux, des concessions fiscales, etc. Assurément, certains capitaux étrangers sont rapatriés. Mais, si l'on empêche les investisseurs de rapatrier leurs bénéfices, on coupera entièrement le courant des capitaux. M. Gunther cite l'exemple d'une société qui a réinvesti la totalité de son capital dans le Territoire.

99. M. EASTMAN (Libéria) demande à M. Guise des précisions en ce qui concerne le mécontentement provoqué dans le Territoire par l'ordonnance sur la fonction publique de 1963 et l'amendement qu'il a introduit à ce sujet à la Chambre d'assemblée.

100. M. GUISE (Conseiller auprès du représentant spécial) dit que l'amendement à l'ordonnance en question a été présenté en commun par tous les membres élus de la Chambre d'assemblée, dont un grand nombre désapprouvait la réduction des salaires. A la suite du désaccord sur ce point, un arbitre a été désigné.

101. Quant au mécontentement provoqué par l'ordonnance elle-même, M. Guise précise que, dans sa circonscription, plusieurs membres de l'Administration, des fonctionnaires et des employés de l'Administration, ont fait connaître leur avis et appuyé l'amendement présenté par les membres élus.

La séance est levée à 17 h 35.